

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°23 du 4 juin 2010

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°7

DÉCISION N° 0-16799-2010/DEF/EMM/STN
portant changement de position du bâtiment d'intervention sous la mer « Isard ».

Du 12 mai 2010

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *bureau « soutien navals ».*

DÉCISION N° 0-16799-2010/DEF/EMM/STN portant changement de position du bâtiment d'intervention sous la mer « Isard ».

Du 12 mai 2010

NOR D E F B 1 0 5 0 8 4 4 S

Références :

- a) Arrêté n° 52 du 7 mars 2001 (BOC, p. 2772. ; BOEM 570-0.1) modifié.
- b) Instruction n° 0-62862-2007/DEF/EMM/STN du 16 octobre 2007 (n.i. BO).
- c) Décision n° 765/DEF/EMM/OPL/STN du 29 novembre 2005 (BOC, p. 8621. ; BOEM 570-0.2.6).
- d) Lettre n° 3516 SVR du 31 juillet 2006 (n.i. BO).
- e) Procès-verbal de désarmement n° 1-8384-2010/BN TOULON/SG du 5 mars 2010 (n.i. BO).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 570-0.2.6

Référence de publication : BOC N°23 du 4 juin 2010, texte 7.

Le bâtiment d'intervention sous la mer (BISM) *Isard* est condamné à compter de ce jour et le numéro de coque Q821 lui est attribué.

Les différentes opérations de mise en réserve spéciale ayant été achevées (référence d.), la coque Q821 est placée sous la responsabilité de l'autorité maritime territoriale et prise en charge par le groupe soutien/démantèlement du service des moyens portuaires de Toulon.

Dans l'attente de sa déconstruction, la coque Q821 *ex-Isard* sera employée ponctuellement comme moyen de protection des bassins Missiessy (référence e.).

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 1^{re} classe,
sous-chef d'état-major « soutiens et finances »,*

Hubert SCIORELLA.